



Règlement d'utilisation du restaurant d'entreprise

« satellite »

- Le restaurant d'entreprise SATELLITE est prêté exclusivement aux cheminots, employés du CASI, clubs et association de cheminots.
- Les éventuels frais de la SACEM sont à la charge de l'utilisateur
- Une participation aux frais de fonctionnement est demandée pour chaque utilisation .La mise à disposition est gratuite une fois par an pour les associations de cheminots.
- Les clefs seront remises après l'état des lieux du restaurant le Vendredi à 15h00 et le lundi à 7h30.L'état des lieux sera effectué conjointement avec le responsable de l'antenne du CASI avant et après utilisation. Une caution de 200 € sera demandée par chèque à la remise des clefs.
- Attestation d'assurance au nom du demandeur pour les dates réservées.
- Les locaux devront être restitués dans le même état de propreté et de fonctionnement que lors de l'état des lieux, dans le cas contraire les frais de nettoyage, casse de matériel et dégradations seront facturés et de plus le chèque de caution ne sera pas restitué.
- Il est formellement interdit de fixer quelconque décoration aux murs et plafonds. La détérioration des peintures entraînera l'encaissement de la caution.
- Il est recommandé de veiller aux risques d'incendie et de se conformer aux consignes de sécurité, les utilisateurs devront obligatoirement prévoir une assurance responsabilité civile qui sera remise lors de l'état des lieux.
- Le restaurant d'entreprise n'est pas une salle des fêtes et aucune dérogation n'est accordée au CASI concernant le bruit au delà de 22h00.Vous ne devez donc pas troubler le repos et la tranquillité des habitants des maisons voisines.
- **En cas de panne de chauffage appeler la société COFELY au 0.811.20.20.67 et communiquer le numéro d'identification suivant : 3360193006, la clef de la chaudière sera laissée dans la boîte située dans le local de nettoyage, et ne devra être utilisée que par la société COFELY qui seule est habilitée à intervenir dans la chaufferie.**

L'utilisateur : NomPrénom.....

Date et signature précédées de la mention manuscrite « LU ET APPROUVE »